



Digne-les-Bains, le 27 mars 2017

Télédéclaration des dossiers PAC 2017 à compter du 1^{er} avril 2017

La télédéclaration des dossiers de demande d'aides au titre de la Politique Agricole Commune (PAC) pour la campagne 2017 sera ouverte via TélÉPAC à partir du 1^{er} avril prochain, jusqu'au 15 mai inclus.

La Direction Départementale des Territoires (DDT) des Alpes-de-Haute-Provence propose pour cette campagne des séances d'aide collective à la télédéclaration pour les agriculteurs du département.

Réunissant des groupes de six exploitants pendant des séances de 2h dans les locaux du siège de la DDT à Digne-les-Bains, elles constitueront un appui au démarrage de la télédéclaration des dossiers. Chaque agriculteur bénéficiera ainsi pendant ce temps d'un ordinateur et des conseils de deux agents de la DDT à disposition du groupe.

Ces appuis collectifs auront lieu tous les jours ouvrés, à partir du 10 avril 2017.

Chaque exploitant pourra être accompagné d'une seule personne au maximum. Il devra par ailleurs se munir de tous les justificatifs nécessaires pour sa télédéclaration (n° PACAGE, code TélÉPAC ou mot de passe, numéro fiscal, cahier des charges et plan de gestion de MAEC).

La participation se fait après prise de rendez-vous, en appelant à compter du 3 avril 2017, et le plus tôt possible :

- Brigitte BLANC – Tél. : 04 92 30 20 81
brigitte.blanc@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

ou :

-Marie-Odile NICOLAS- 04 92 30 20 80
marie-odile.nicolas@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

ATTENTION : depuis la campagne 2016, la télédéclaration est obligatoire sur le site Internet TélÉPAC. Le dépôt sous forme papier n'est plus possible.